

# **Duo Rendement**

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



#### Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- Emetteur: BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société *ad hoc* de droit néerlandais)

  Garant du Remboursement: BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 mai 2013).
  - Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant du remboursement.
- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).

  Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- Eligibilité: Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation

  Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**Duo Rendement** est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs :

- Une exposition sur 1 à 8 ans au marché actions européen via l'indice EURO STOXX 50® (performance calculée hors dividendes);
- •Un remboursement du capital majoré d'un coupon de 10 % dès lors qu'à une date de constatation, la performance de l'indice depuis l'origine est supérieure ou égale à +10 %;
- Un coupon de 3 % à toutes les dates de constatation où la performance de l'indice depuis l'origine est supérieure ou égale à -40 % (et inférieure à +10 %);
- Un **risque de perte en capital à l'échéance** si la performance de l'indice depuis l'origine est inférieure à -40 % à la date de constatation finale.





#### **AVANTAGES**

- Un coupon de 10 % avec remboursement anticipé du capital, dans un contexte de marché haussier dès lors que la performance de l'indice depuis l'origine est supérieure ou égale à +10 %.
- La possibilité de percevoir un coupon de 3 % annuels dans un contexte de marché stable ou en baisse, dès lors que la performance de l'indice depuis l'origine n'est pas inférieure à -40 % à la date de constatation annuelle.
- À l'échéance, le capital est intégralement remboursé avec gain (3 % ou 10 % selon les cas) si la performance de l'indice depuis l'origine est alors supérieure à -40 %.
- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence, transparent et lisible : l'EURO STOXX 50®.

### **INCONVÉNIENTS**

- L'investisseur s'expose à un **risque de perte en capital à l'échéance** si la performance de l'indice depuis l'origine est alors inférieure à -40 %.
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 3 % ou de 10 % selon les cas, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ces montants.
- Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* en cas de sortie du support avant l'échéance.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

À la date de constatation initiale du 11 octobre 2013, on détermine le niveau d'origine de l'indice et on le retient comme niveau de référence.

# UN REMBOURSEMENT ANTICIPÉ MAJORÉ D'UN COUPON DE 10 %

Si, à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice depuis l'origine est supérieure ou égale à +10 %, le produit prend automatiquement fin et l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial

Un coupon de 10 %

Sinon, le produit continue.

# UNE POSSIBILITÉ DE PERCEVOIR UN COUPON DE 3 % CHAQUE ANNÉE

• À chaque date de constatation annuelle, si la performance de l'indice depuis l'origine est inférieure à +10 % mais supérieure ou égale à -40 %, l'investisseur reçoit à la date de paiement de coupon correspondante :

Un coupon de 3 %

Sinon, aucun coupon n'est versé.





À l'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois scénarios se présentent :

Si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice depuis l'origine est supérieure ou égale à +10 %, l'investisseur reçoit à l'échéance :

L'intégralité du capital initial +

Un coupon de 10 %

Si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice depuis l'origine est inférieure à +10 % mais supérieure ou égale à -40 %, l'investisseur reçoit à l'échéance :

> L'intégralité du capital initial + Un coupon de 3 %

■ Si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice depuis l'origine est inférieure à -40 %, l'investisseur reçoit à l'échéance :

Le capital initial diminué de la baisse finale de l'indice La perte en capital peut être partielle ou totale.

# SCHÉMA RÉCAPITULATIF

Perfor de l'ii								
1	(							
	Remboursement anticipé :	Remboursement anticipé :	Remboursement anticipé :	Remboursement anticipé :	Remboursement anticipé :	Remboursement anticipé :	Remboursement anticipé :	Remboursement à l'échéance :
	Capital							
+10 % Niveau – d'origine	Coupon de 10 %							
	Coupon de 3 % Le produit continue	Remboursement à l'échéance : Capital + Coupon de 3 %						
-40 % -	Pas de coupon Le produit continue	Perte en capital équivalente à la baisse de l'indice						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8

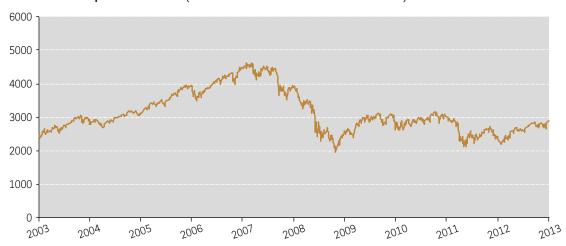
Graphique à caractère uniquement informatif



## L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Duo Rendement est indexé à la performance de l'indice EURO STOXX 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

#### Niveaux historiques de l'indice (entre le 15/05/2003 et le 15/05/2013)



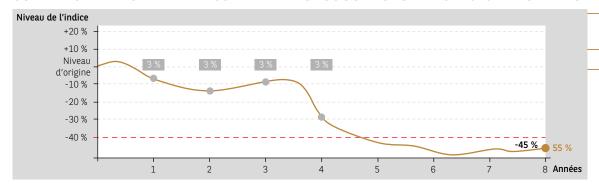
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures  $% \left( 1\right) =\left( 1\right) \left( 1\right$ 

Source : Bloomberg, Mai 2013

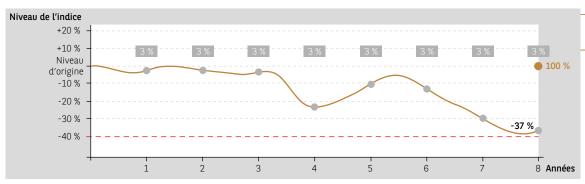
## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

— Performance de l'indice ---Seuil de protection du capital à l'échéance et de versement des coupons ●x % Montant remboursé

#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE: BAISSE DE L'INDICE SOUS LE SEUIL DES -40 % À L'ÉCHÉANCE



### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'INDICE SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



#### SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EN ANNÉE 2



# SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE EN ANNÉE 3



Années 1, 2, 3 et 4: performance de l'indice depuis l'origine supérieure à -40 % et inférieure à +10 %
 → versement de 4 coupons de 3 %. Pas de remboursement anticipé.

-- Années 5 à 7 : pas de coupon, le produit continue.

■ Année 8 : performance de l'indice depuis l'origine sous le seuil des -40 % → remboursement du capital diminué de la baisse finale de l'indice, soit 100 % - 45 % = 55 % du capital.
Taux de rendement actuariel brut de -5,45 % (contre -7,19 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil des -40 % par rapport à son niveau d'origine à toutes les dates de constatation intermédiaire et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

■ Années 1 à 7: performance de l'indice depuis l'origine supérieure à -40 % et inférieure à +10 %
 ⇒ versement de 7 coupons de 3 %. Pas de remboursement anticipé. Le produit continue.

Année 8: performance de l'indice depuis l'origine au-dessus du seuil des -40 %
 → remboursement du capital assorti d'un coupon de 3 %, soit 103 % du capital.
 Taux de rendement actuariel brut de 3 % (contre -5,61 % pour l'indice).

■ Année 1: performance de l'indice depuis l'origine supérieure à -40 % et inférieure à +10 %
 → versement d'un coupon de 3 %.

■ Année 2 : performance de l'indice depuis l'origine au-dessus du seuil des +10 % → remboursement anticipé du capital assorti d'un coupon de 10 %, soit 110 % du capital.

Taux de rendement actuariel brut de 6,38 % (contre 5,82 % pour l'indice).

Années 1 et 2: performance de l'indice depuis l'origine supérieure à -40 % et inférieure à +10 %
 → versement de 2 coupons de 3 %.

- Année 3 : performance de l'indice depuis l'origine au-dessus du seuil des +10 % → remboursement anticipé du capital assorti d'un coupon de 10 %, soit 110 % du capital.

Taux de rendement actuariel brut de 5,21 % (contre 6,26 % pour l'indice compte tenu du plafonnement des gains).

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché.



### **FACTEURS DE RISQUES**

Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale

Risques de marché - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de -40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit – L'investisseur est exposé à une éventuelle faillite ou défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

**Code ISIN** XS0938138988

Forme juridique

des Titres de créance Note présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

**Émetteur** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société *ad hoc* de droit néerlandais)

**Garant du remboursement** BNP Paribas S.A. (A+/ A2/ A+ au 31 mai 2013)

Valeur nominale 1 000 €

Éligibilité Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation

Frais Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage

S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel

maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission.

Sous-jacent / indice Indice EURO STOXX 50® (code ISIN: EU0009658145)

**Période de commercialisation** Du 14 juin 2013 au 11 octobre 2013

Le prix de souscription progressera de 993,3 € au 14 juin 2013 à 1 000 € au 11 octobre

2013 (soit une rémunération au taux annuel de 2 % pendant la période de souscription).

Date de constatation initiale 11 octobre 2013

**Dates de constatation annuelle** 13 octobre 2014, 12 octobre 2015, 11 octobre 2016, 11 octobre 2017, 11 octobre 2018, 11

octobre 2019, 12 octobre 2020

Dates de paiement des coupons ou de remboursement anticipé

27 octobre 2014, 26 octobre 2015, 25 octobre 2016, 25 octobre 2017, 25 octobre 2018,

25 octobre 2019, 26 octobre 2020

Date de constatation finale12 octobre 2021Date d'échéance26 octobre 2021

**Agent de calcul** BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

Marché secondaire Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur

la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix

achat/vente de 1 % maximum.

**Valorisation** Quotidienne

CotationBourse de LuxembourgRèglement/livraisonClearstream, Luxembourg



La banque d'un monde qui change

Duo Rendement (ci-après les « Notes ») sont des Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Duo Rendement. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Duo Rendement en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Notes exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Notes et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Notes au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Notes et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Notes avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Notes, Warrant and Certificate Programme » daté du 3 juin 2013 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur français), (b) de ces Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Notes, cette dernière prévaudra. Les supports d'information sont disponibles sur le site de Privalto, www.privalto.fr. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Notes, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Notes décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.